

DECLARATION LIMINAIRE

CAPL DU 25 SEPTEMBRE 2013

Monsieur le Président,

Une nouvelle fois, le syndicat FO-DGFIP 31 condamne les suppressions d'emplois qui se poursuivent à un rythme soutenu : + de 2500 suppressions en prévision pour 2014.

A cela, il faut rajouter les nombreuses vacances d'emplois que notre département subit et avec lesquelles l'ensemble du personnel doit s'accommoder pour essayer de maintenir la qualité du service public.

Par ailleurs, le gel des rémunérations, la diminution du Plan de Qualification Ministériel et la dernière réforme des retraites participent à la dégradation des conditions de travail et de la situation professionnelle et personnelle des agents. Ce constat est plus particulièrement marqué pour ceux de la catégorie C.

C'est dans ce contexte que nous nous félicitons de l'arrivée dans notre département de 13 agents supplémentaires (3 de la filière gestion publique et 10 de la filière fiscale) au 1^{er} octobre 2013.

Si nous avons bien compris le souci de l'Administration de faire coïncider autant que possible les dates d'affectation avec certaines charges de travail, pour autant nous nous interrogeons sur les conditions d'affectation de ces personnels.

En effet, le respect des nouvelles règles de gestion imposées par vous à tous ne saurait être remis en cause par l'affectation des primo-affectants. Ceux-ci ne nous paraissent pouvoir recevoir qu'une affectation provisoire en attendant le prochain mouvement du 1^{er} septembre 2014. Dans le cas contraire, s'ils devaient être nommés sur leur poste définitif dès le 1^{er} octobre 2013, alors il faudrait s'assurer qu'ils ne priment aucun des postulants des 2 filières qui n'auraient pas obtenu satisfaction le 1^{er} septembre dernier. Bien sûr, ils ne pourraient pas rejoindre non plus un poste vacant au dernier mouvement sollicité par au moins un agent et considéré comme non-prioritaire par vous-même.

Pour être en mesure d'évaluer tous les critères, nous souhaitons une nouvelle situation des effectifs par postes des agents de la Haute-Garonne après le dernier mouvement ainsi qu'un état des demandes non satisfaites.

S'agissant des personnels qui réintègrent les services ou autres situations, des fiches de vœux plus complètes nous permettraient d'évaluer leurs demandes et de pouvoir nous prononcer.

Dans un contexte très contraint (- d'effectifs pour toujours + de charges) et des conditions de travail qui se dégradent (rémunérations ; PQM ; retraites), vous comprendrez, Monsieur le Président, que les agents de catégorie C souhaitent que leurs droits soient respectés.

Les représentants FO-DGFIP 31